

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du **15 JAN. 2025**

**modifiant l'arrêté du 6 janvier 2025 portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2025**

**La ministre de la culture,**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-2009 du 28 décembre 2011 modifié portant dispositions statutaires applicables au corps des secrétaires administratifs du ministère de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2013 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 12 juillet 2024, autorisant, au titre de l'année 2025, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle du ministère de la culture ;

Vu l'arrêté du 6 janvier 2025 portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2025,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 6 janvier 2025 susvisé est modifié comme suit :

Au lieu de lire :

« Madame Esther DELIERE-CRAMPON, attachée d'administration de l'État, chargée des ressources humaines, musées et domaine nationaux des châteaux de Compiègne et Blérancourt est désignée en qualité de présidente du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2025. »

Lire :

« Madame Esther DELIERE-CRAMPON, attachée d'administration de l'État, cheffe du pôle des ressources humaines, musées et domaine nationaux des châteaux de Compiègne et Blérancourt est désignée en qualité de présidente du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2025. »

## Article 2

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **15 JAN. 2025**

La ministre de la culture,

Pour la ministre et par délégation :

La sous directrice du pilotage et de la stratégie,



Aude de MARTIN de VIVIES